



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs de la mine : pensions de reversion

Question écrite n° 12471

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la situation des retraites des Houilleres du bassin du Nord et du Pas-de-Calais. En effet, les pensionnes du regime minier continuent a percevoir leurs arrerages trimestriellement alors que le paiement des autres retraites de l'Etat s'effectue mensuellement dans les departements du Nord et du Pas-de-Calais depuis le 1er janvier 1987. Afin de reduire une telle disparite, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour que les retraites des Houilleres puissent beneficier de la mensualisation de leurs pensions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est conscient des inconvenients que presente le maintien du paiement trimestriel de leurs arrerages pour les pensionnes du regime minier. Toutefois le processus de mensualisation ne peut etre mis en oeuvre aisement en raison de son cout tres eleve, peu compatible avec les difficultes financieres actuelles de la Caisse autonome nationale de securite sociale dans les mines. A ce jour aucune etude sur la capacite de la caisse a prendre en charge le supplement de travail induit par cette operation et sur les possibilites de reduction des depenses de tresorerie n'a ete produite par les gestionnaires du regime minier, afin que le Gouvernement puisse prendre une decision definitive a ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12471

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1977